



VOTRE PASSEPORT OU VOTRE CNI DOIT ÊTRE
RETIRE DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT LE DEPOT
SOUS PEINE D'ÊTRE INVALIDE ET DETRUIT

PIECES A FOURNIR POUR ETABLIR UN PASSEPORT OU UNE CNI PERSONNE MINEURE

TOUT DOSSIER NON COMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE

MERCI DE PRESENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS

MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS sur
<http://villedemutzig.fr/rdv.htm>

PASSEPORT

CNI

- Dossier complété à l'encre noire, en majuscules, sans ratures ni correcteur OU pré-demande remplie sur <https://ants.gouv.fr>
 - Ancien passeport OU déclaration de perte ou de vol
 - Carte d'identité de l'enfant mineur OU
 Déclaration de perte ou de vol et timbre fiscal de 25 euros si renouvellement (bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>)
 et autres pièces d'identité avec photo (carte vitale, carte scolaire...)
 - Carte d'identité en cours de validité du représentant légal ou son passeport
 - Copie intégrale d'acte de naissance obligatoirement de moins de 3 mois
Obligatoire si la carte d'identité est périmée ou si présentation d'une autre pièce d'identité autre que le passeport
 - 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom du représentant légal,
Titre de propriété, bail, avis d'imposition ou non-imposition, taxes d'habitation ou foncière, quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone, attestation d'assurance logement
 - Attestation sur l'honneur du logeur qui atteste loger la personne depuis plus de 3 mois, la pièce d'identité de celui-ci ainsi que la facture à son nom (mentionnée ci-dessus).
 - 1 photo d'identité de format 35 x 45 de moins de 6 mois,
Photographie récente, de format de 3,5 x 4,5 cm, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, l'expression du visage doit être neutre et la bouche fermée, sans cheveux devant les yeux, de face, la tête doit apparaître nue sans foulard ni serre-tête et autres objets décoratifs, sans lunettes. Vous avez la possibilité soit de faire réaliser la photo chez un professionnel ou dans une cabine spécialisée.
-
- Timbre fiscal - 17 euros pour les moins de 15 ans - 42 euros pour les enfants mineurs de 15 ans et plus, (bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>) uniquement pour passeport
 - Jugement de divorce et sa convention, le cas échéant
 - Si garde alternée, facture de moins de 6 mois et carte d'identité ou passeport de l'autre parent

**LA PRESENCE DE L'ENFANT EST OBLIGATOIRE AU DEPOT DU DOSSIER DU PASSEPORT ET/OU DE LA CNI
ET A PARTIR DE 12 ANS EGALEMENT AU RETRAIT DU PASSEPORT,
ACCOMPAGNE A CHAQUE FOIS D'UN REPRESENTANT LEGAL.**